

Ville de Saumur
Elaboration d'une AVAP

Compte rendu n°1, réunion CLAVAP du 16 novembre 2015

La réunion du 16 novembre 2015 avait pour objet la présentation du diagnostic de l'étude de transformation de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) de Saumur en AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine).

Etaient présents :

- Mme Sophie ANGUENOT (élue)
- M. Claude GOUZY (élu)
- Mme Monique LIEUMONT-BRIAND (élue)
- M. Marc GASCHET (STAP)
- Mme Marianne PELLET (DDT)
- M. Mickaël DELUMEAU
- Mme Sophie SASSIER (Ville d'art et d'histoire)
- M. B. PAUL-MOREAU (Services techniques)
- M. Marc GANUCHAUD (Architecte conseil de Saumur)
- M. François BESSON (Service urbanisme)
- Mme BOISSAY (Architecte, Bureau d'études)

Etaient excusés ou absents :

- M. Jean-Michel MARCHAND (Maire de Saumur)
- Mme Sylvie TAUGOURDEAU (élue)
- Jean-Yves HAZOUME (Sous-préfecture)
- Mme Hélène LEROY (DRAC)
- M. Charles-Henri JAMIN (élu)
- M. David COUZIN (DREAL)
- LCL de JACQUELIN (représentant le Général, commandant les Ecoles de Saumur)
- Patrick BRUNEL (architecte)

Présentation :

Madame Boissay présente le diagnostic de l'AVAP composé comme suit :

1. DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL ET PATRIMONIAL

- 1.1 Historique
- 1.2 Grands paysages
- 1.3 Morphologie urbaine
- 1.4 Typologie du bâti
- 1.5 Servitudes et protections existantes

2. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

- 2.1 Etat initial de l'environnement
- 2.2 Analyse bâti et énergies

3. PROBLEMATIQUES

4. BILAN DE LA ZPPAUP

5. SUITE DE L'ETUDE

Synthèse :

Cette présentation fait ressortir plusieurs problématiques importantes :

- Le bâti et les clôtures ont tendance à se banaliser, suite à certaines interventions malheureuses.
- Les extensions et les constructions neuves ne sont pas toujours réalisées en tenant compte de l'architecture ancienne qui constitue l'essentiel du contexte urbain et rural.
- Les entrées de ville le long de l'axe nord-sud sont inégales. L'accès sud est assez qualitatif ; l'accès nord, après une entrée agrémentée d'alignements d'arbres, tend à se dégrader avec la présence de locaux commerciaux et de panneaux publicitaires.
- Les vues lointaines, notamment sur le château, sont des aspects sensibles du paysage à prendre en compte.

La ZPPAUP actuelle répond globalement bien à sa vocation. Cependant quelques améliorations sont à apporter :

- quelques oublis à compléter ou corrections à apporter au niveau de l'inventaire
- des modifications et ajouts nécessaires au niveau du règlement : des articles à reformuler pour ne pas laisser de place à l'interprétation, des adaptations mineures à intégrer pour les cas particuliers, des éléments à ajouter en faveur du développement durable.
- Le périmètre : certaines parties du territoires sont à étudier plus finement en tenant compte du périmètre défini par l'UNESCO.

Remarques :

- Historique : des éléments sont à ajouter au niveau de la partie historique de ce diagnostic, notamment concernant les autres communes rattachées à Saumur que sont Bagneux, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Dampierre, Saint-Lambert-des-Levées.

D'autres éléments historiques sont à compléter : l'ancien axe médiéval avant la grande percée XVIIIe, l'importance de la patenôte, la présence de deux gares dans la ville, l'importance de la viticulture à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Sophie Sassier, Ville d'Art et d'Histoire, transmettra à Anne Boissay des éléments sur ces sujets.

- Périmètre de l'AVAP : le quartier des Violettes pose questions : peu de patrimoine, mais présence du lycée qui a un impact important dans le paysage (vues lointaines).

Conclusion :

L'ensemble des membres de la CLAVAP n'étant pas présent à cette réunion, une seconde réunion sera programmée en début d'année 2016, afin de représenter ce diagnostic, agrémenté des ajouts demandés ci-dessus.